# Parcours Nouvel éditeur - DMP-Compatibilité

Version novembre 2025

# Introduction





#### **Objectif du document**

Ce document a été conçu pour guider les éditeurs dans l'ensemble du parcours d'intégration du Dossier Médical Partagé (DMP). Il détaille les étapes clés à suivre, de la compréhension fonctionnelle du DMP à sa mise en œuvre technique, en passant par la phase d'homologation. A chaque étape, vous trouverez les ressources utiles mises à disposition par les différents acteurs (GIE SESAM-Vitale, ANS, CNAM, CNDA...). L'objectif est de vous permettre de développer de manière efficace, une intégration du DMP conforme, sécurisée et interopérable.



### Prérequis techniques pour l'intégration du DMP

Avant de débuter l'intégration du DMP, il est essentiel que les éditeurs maitrisent un certain nombre de référentiels, normes et protocoles, qui structurent les échanges de données de santé dans le SI DMP. Les éléments qui suivent correspondent aux prérequis non présents dans le guide d'intégration (GI). Une vue d'ensemble peut être obtenue avec les chapitres 2 et 5 du GI pour contextualiser les prérequis techniques cités ci-après :

\_\_\_\_\_

#### Référentiels institutionnels

- CI-SIS: Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé, référence nationale pour l'interopérabilité technique et sémantique (Hors Package PDT-INF-547).
- Référentiel DMP et les éventuels documents associés
- Référentiel INS et les documents associés

#### Normes d'interopérabilité

- **HL7 V3**: Standard de messagerie structurant les échanges d'informations médicales.
- IHE PDQ (Patient Demographics Query): Profil IHE permettant la recherche d'un patient par ses informations d'identité.
- Profil IHE XDS.b (Cross-Enterprise Document Sharing): Standard d'échange de documents cliniques entre structures de soins, utilisé pour l'architecture du DMP.

#### Formats et protocoles techniques

- SOAP : Protocole de communication utilisé pour les webservices DMP.
- XML : Langage de structuration des messages échangés (requêtes et réponses)



# Etape 1 – Prendre connaissance du service



#### Qu'est ce que le DMP?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un dossier de santé numérique individuel et sécurisé, destiné à chaque assuré social. Il permet de centraliser et de partager les informations de santé utiles à la prise en charge du patient, avec son accord.

## **Ø**

#### Objectifs du DMP?

- Favoriser la coordination des soins : permet aux médecins, pharmaciens, infirmiers, etc., de consulter rapidement l'historique médical d'un patient (comptes rendus, prescriptions, allergies, vaccinations...).
- Réduire les actes redondants et les risques médicaux : en évitant les examens ou prescriptions inutiles, en signalant les interactions médicamenteuses ou les antécédents à risques.
- Améliorer la continuité des soins : notamment en cas de changement de médecin, d'hospitalisation ou d'urgence, grâce à un accès direct et actualisé aux données clés du patient.
- Donner au patient un rôle actif dans la gestion de sa santé : avec un droit de regard sur les documents partagés, la possibilité d'ajouter des informations, et un contrôle total sur les autorisations d'accès.



#### Principes fondamentaux du DMP -----

- **Confidentialité garantie** : seuls les professionnels de santé autorisés par le patient peuvent accéder au DMP, selon des règles strictes de traçabilité.
- Consentement du patient requis : l'ouverture et l'alimentation du DMP nécessitent son accord explicite.
- Traçabilité des accès : chaque consultation ou ajout dans le DMP est enregistré, visible par le patient.
- Interopérabilité avec les logiciels métiers: le DMP est intégré dans les systèmes d'information des établissements et cabinets via des API et formats standards reconnus (CDA, HL7...).



#### Pour aller plus loin... ------

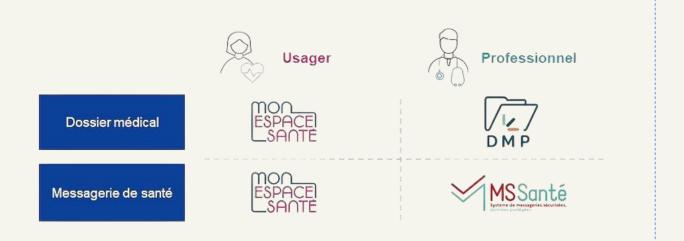
Pour plus d'informations générales concernant le DMP, nous vous invitons à consulter le site **dmp.fr**. Vous y trouverez notamment les ressources suivantes :

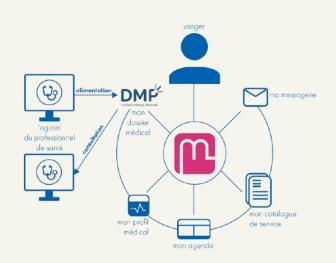
- La présentation du service pour le grand public et les professionnels,
- Les guides pratiques pour les patients et les PS,
- La section "éditeurs" avec toutes les ressources techniques nécessaires (spécifications, API, jeux de test, exemples...),
- Des liens vers **l'espace d'intégration**, les formulaires de demande, et les démarches de certification.



# Etape 1 – Prendre connaissance du service

Le DMP s'inscrit dans une **logique d'intégration au sein de l'écosystème Mon Espace Santé**, la plateforme nationale de santé numérique pilotée par l'Etat. Il constitue l'un des piliers de cet espace, aux côtés de la **messagerie de santé et d'autres services numériques**, accessibles aux patients et aux professionnels.





Concrètement, cette intégration permet une circulation sécurisée et cohérente des données en se basant sur l'identité national de santé (INS) entre les logiciels des professionnels et les services accessibles au patient. Les actions réalisées en cabinet ou à l'hôpital sont automatiquement reflétées dans l'espace personnel du patient sur Mon Espace Santé, ce qui assure une continuité des échanges et un respect strict des droits d'accès.



# **Etape 1 – Prendre connaissance du service**

## Ordre de lecture

1. Guide d'intégration

2. Corpus documentaire de l'ANS

3. Plan de vérification du CNDA

Conditions contractuelles au CNDA

# Etape 2 – Phase de développement



Le GIE SESAM-Vitale met à disposition des éditeurs un Espace Industriel contenant tous les outils et documents nécessaires à l'intégration technique des téléservices, dont le DMP. Cet espace centralise notamment les éléments pratiques tels que la documentation d'implémentation, des codes et requêtes exemples et diverses informations (dernières actualités, FAQ...).

Package DMP \*

## **Espace Industriels**



#### Guide d'intégration

Le guide d'intégration est le document principal décrivant les spécifications fonctionnelles du service DMP, les prérequis techniques, les flux attendus, et les cas d'usage métier. Il s'agit du point d'entrée principal dans le développement du DMP.

#### **Fiches d'information**

Eléments complémentaires aux spécifications, comme par exemple les droits d'accès des utilisateurs au SI DMP (par transaction).

## Codes et requêtes exemples

Des codes et requêtes exemples sont proposés, pour fournir des **modèles concrets** et guider votre développement.

#### Accès Web au SI DMP

L'accès Web au SI DMP vous permet de visualiser et vérifier les documents échangés par votre logiciel, notamment pour faciliter vos tests.

Accédez à la page DMP-Compatibilité sur l'Espace Industriels du GIE SESAM-Vitale via le lien suivant : <a href="https://industriels.sesam-vitale.fr/group/dmp-compatibilite">https://industriels.sesam-vitale.fr/group/dmp-compatibilite</a>



Lors de vos développements, vous pouvez contacter le service Support du GIE pour toute question technique ou fonctionnelle :

- Portail IRIS : créer un ticket
- Contacts en cas de besoin : <u>centre-de-service@sesam-vitale.fr</u> 02 43 57 42 88

<sup>\*</sup> Le package correspond à une ou plusieurs versions du service SI DMP, le hors package peut évolué indépendamment du SI DMP.

# Etape 2 – Phase de développement



Hors package DMP \*

## **Espace Industriels**



## Fiches d'information complémentaires

Des **fiches d'informations complémentaires** sont également disponibles en plus du package DMP.

- Paramétrage des URL (WEBPS, CPx et PSC, LPS)
- LPS utilisant les API .Net de Microsoft

#### Jeux de valeurs

Les jeux de valeurs assurent que les champs échangés avec le SI DMP utilisent les mêmes valeurs que le SI DMP.



Ce sont bien les jeux de valeurs associés au DMP qui sont à prendre en compte. Par ailleurs il existe dans le CI SIS des jeux de valeurs qui peuvent être ponctuellement différents.

#### Matrice d'habilitation

Détaille les droits d'un utilisateur pour chaque type de <u>document</u> en fonction de sa profession.

Accédez à la page DMP-Compatibilité sur l'Espace Industriels du GIE SESAM-Vitale via le lien suivant : https://industriels.sesam-vitale.fr/group/dmp-compatibilite



Lors de vos développements, vous pouvez contacter le service Support du GIE pour toute question technique ou fonctionnelle :

- Portail IRIS : créer un ticket
- Contacts en cas de besoin : <u>centre-de-service@sesam-vitale.fr</u> 02 43 57 42 88

<sup>\*</sup> Le hors package peut évoluer indépendamment du SI DMP.





Le guide d'intégration DMPi permet de comprendre le fonctionnement du service, d'identifier les exigences fonctionnelles et techniques. Celui-ci est complété par la documentation fournie par l'ANS.

#### Cadre d'interopérabilité (CI-SIS)

Le CI-SIS établit les règles techniques et sémantiques pour l'échange de données de santé. Il constitue une base technique pour garantir la compatibilité de votre solution avec le SI DMP.

#### Contenu:

- Profils IHE (ex.: XDS, PIX, PDQ)
- · Modèles de documents CDA
- Règles de structuration, d'échanges et d'archivages



## Référentiel de sécurité et d'interopérabilité

Le référentiel de sécurité et d'interopérabilité encadre les conditions techniques et de sécurité pour permettre l'accès des professionnels au DMP. Il est indispensable pour que votre logiciel respecte les obligations d'homologation et de sécurité.

#### Contenu:

- Modalités d'identification et d'authentification (CPS, Pro Santé Connect)
- Exigences de traçabilité, d'habilitation, de confidentialité
- Contraintes liées aux accès en établissement, en ville, ou en mobilité

#### Commande de certificats

Depuis le site de l'ANS, vous pouvez commander des certificats d'organisation et les cartes CPx qui vont permettre de sécuriser vos échanges avec le DMP. Ces certificats sont indispensables pour activer les flux en environnement de test.

#### Contenu:

- Procédure d'obtention de certificats, de cartes
- Prérequis techniques (nom de domaine, CSR, etc.)

# **Etape 3 – Phase de tests**



Avant toute mise en production de votre solution, il est impératif qu'elle soit soumise à une phase de tests. Cette étape est essentielle pour garantir que votre solution est conforme aux exigences techniques et réglementaires en vigueur. Pour pouvoir initier cette phase de tests, vous devez au préalable entrer en contact avec le CNDA, qui vous fournira l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de ces tests (jeux de données, scénarios à suivre, modalités pratiques...).



Pour obtenir les éléments de tests, vous devez vous rapprocher du **CNDA** et suivre les étapes comme définies ci-dessous :

- 1 Inscription de votre société au CNDA
  - Inscription de votre société sur le portail CNDA via le formulaire en ligne
  - Récupération du Numéro d'Identifiant Editeur (NIE) et de votre accès au portail sécurisé transmis par le CNDA
  - Connexion au portail et prise de connaissance de la documentation CNDA

- 2 Création de votre logiciel
  - Création de votre logiciel via la fonctionnalité dédiée du portail
  - Récupération du Numéro d'Identifiant Logiciel (NIL) transmis par le CNDA

- Création de vos demandes de conformité
  - Initiation du dossier de conformité correspondant à une version donnée de votre logiciel
  - Sélection des paramètres souhaités (Téléservices, agrément SESAM-Vitale, flux de facturation établissement, etc.)

## Fournitures CNDA

- Accès aux environnements (DV1)
- Plan de test
  - Jeux de données personnel MES/DMP

Pour cette phase de tests vous pouvez contacter le support du CNDA via le formulaire dédié.



Les cartes CPx de test et les certificats de test sont à commander auprès de l'ANS, en suivant la procédure détaillée sur le lien suivant : <a href="https://industriels.esante.gouv.fr/">https://industriels.esante.gouv.fr/</a>
NB : Veillez à commander des cartes avec FINESS.





En tant qu'éditeur, **l'homologation CNDA** est une étape incontournable pour permettre à votre logiciel d'accéder au DMP. Elle garantit que votre solution **respecte les exigences de sécurité, de confidentialité et d'interopérabilité** requises dans le domaine du numérique en santé. Cette démarche est essentielle pour assurer la **confiance des professionnels de santé et l'intégration harmonieuse** de votre solution dans l'écosystème.

Autorisation

Être autorisé CNDA signifie que votre solution est en capacité d'accéder au service DMP.

•

Délivrance du numéro CNDA

Une fois autorisé, le CNDA vous délivre le **numéro d'autorisation de production** à intégrer dans le "contexte LPS" de chaque requête.



Référencement

Votre solution sera **référencée sur** le site du CNDA et figurera dans le catalogue produit du GIE SESAM-Vitale.



 Pour toute question sur la procédure d'homologation du CNDA ainsi que pour récupérer le Plan De Vérification : contact.cnda@assurance-maladie.fr



# **Etape 5 – Phase de déploiement**

Une fois toutes les étapes précédentes réalisées, vous obtenez l'homologation DMP de votre solution par le CNDA, elle peut être déployée auprès de vos clients. Pour vous accompagner dans toutes vos démarches, des contacts spécifiques sont mis à votre disposition.

Vous aurez accès à <u>l'environnement de formation</u> dédié aux démonstrations et formations chez vos clients. Cet environnement ne doit en aucun cas être utilisé pour des tests de charge, des tests de non régression ou de développement.

## Les contacts pour vous accompagner dans vos démarches

- Pour toute **question technique ou fonctionnelle / pour le support** sur la documentation industriels fournie par le GIE SESAM-Vitale (en phase de développement ou de déploiement) :
  - o Portail support IRIS : créer un ticket
  - o Par e-mail : <a href="mailto:centre-de-service@sesam-vitale.fr">centre-de-service@sesam-vitale.fr</a>
  - o Par téléphone (du lundi au vendredi) : 02 43 57 42 88
- Pour toute question sur le déploiement : relations-industriels@sesam-vitale.fr
- Pour la documentation fournie par l'ANS : <a href="https://esante.gouv.fr/contact">https://esante.gouv.fr/contact</a>
- Pour toute question en rapport avec l'homologation du CNDA : contact.cnda@assurance-maladie.fr



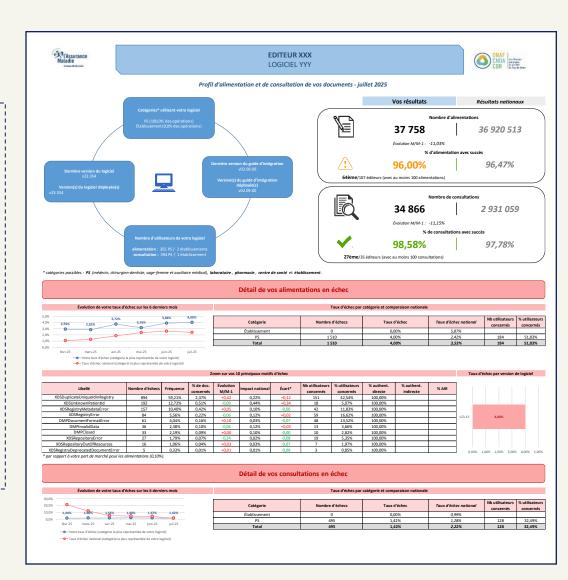
# Etape 6 – Suivi de déploiement

Le GIE SESAM-Vitale met à votre disposition dans votre espace privé de l'espace industriel, un rapport statistique des flux DMP de vos logiciels homologués.

Ces statistiques permettent de **suivre la qualité des flux** d'alimentation et de consultation de vos logiciels homologués.

Conformément aux exigences de la Cnam sur la qualité des flux, le GIE SESAM-Vitale peut être amené à vous contacter pour vous mettre en visibilité votre taux d'échec ou des ruptures d'alimentation à corriger.

Pour vous accompagner dans l'amélioration de la qualité des flux, une première version d'aide en ligne sur les libellés en erreur est disponible sur le portail IRIS, dans la rubrique FAQ. Vous pouvez y retrouver des premières pistes d'explication des codes erreurs affichés dans vos rapports mensuels sur le DMP.





# Etape – Suivi des évolutions du SI-DMP

Au fur et à mesure de la mise à disposition des fonctionnalités et nouvelles versions du SI-DMP, des **tests de non régression** seront à effectuer sur vos logiciels homologués sur <u>l'environnement EditeurNext</u>.

